

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche :	Demande d'autorisation de destruction à tir ou au moyen d'oiseaux utilisés pour la chasse au vol d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ex-nuisibles)- SAISON 2025
Organisme :	direction départementale des territoires de la Charente
Identité du	demandeur
Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	
Les arrêtés ministériels e	
Nom	les (société de chasse), la demande doit être faite par une personne physique agissant pour le
Prénom	7
Adresse Indiquer l'adresse comp	ète (adresse, code postal et commune)

Demande d'autorisation de destruction à tir ou au moyen d'oiseaux utilisés pour la chasse au vol

Agissant en qualité de (*) Je certifie avoir reçu délégation écrite des propriétaires ou fermiers pour la destruction des nuisibles sur les territoires faisant l'objet de la présente demande (cette délégation pourra être demandée en cas de contrôle)
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Propriétaire
Possesseur
☐ Fermier
Délégué du propriétaire (*)
Délégué du fermier (*)
Délégué du possesseur (*)
Président de Société de Chasse de (*)
Le demandeur déclare
Agir sur 1 Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Cultures
Bois
☐ Verger(s)
Ci aultura/a). Brásica da matura 1
Si culture(s): Préciser la nature 1
Sur une surface de 1 En hectares
Concernant la commune de 1 Nom de la ou des communes
Sur le lieu-dit (ou parcelles cadastrales) 1 Nom du lieu-dit ou numéros de parcelles cadastrales
Agir sur 2 Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Cultures
Bois
☐ Verger(s)
Si culture(s): Préciser la nature 2

Demande d'autorisation de destruction à tir ou au moyen d'oiseaux utilisés pour la chasse au En hectares
Concernant la commune de 2 Nom de la ou des communes
Sur le lieu-dit (ou parcelles cadastrales) 2 Nom du lieu-dit ou numéros de parcelles cadastrales
Objet de la demande
Je sollicite l'autorisation de détruire à tir les animaux suivants
Corbeaux freux du 1er avril au 31 juillet 2025
Cochez la mention applicable Oui
Non
Corneille noire du 1er avril au 31 juillet 2025
Cochez la mention applicable Oui
Non
Renard du 1er au 31 mars 2025
Cochez la mention applicable Oui
Non
Lapin de garenne du 1er au 31 mars 2025 Uniquement sur les communes suivantes : Châteaubernard, Genté, Etagnac et Salles de Villefagnan
Cochez la mention applicable Oui
Non
Pigeon ramier du 1er mars au 31 juillet 2025
Cochez la mention applicable Oui
□ Non

Demande d'autorisation de destruction à tir ou au moyen d'oiseaux utilisés pour la chasse au vol

Je m'engage à transmettre à la DDT16 via cette même plateforme, le bilan des destructions, y compris en cas de bilan nul, avant le 15 septembre 2025. A défaut de réception de ce bilan par la DDT16, la demande de l'année suivante ne sera pas prise en compte

NB : le bilan doit être réalisé sur cette même plateforme à l'adresse suivante https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-de-destruction-par-tir-des-esod-saison-2025

Attention il s'agit d'une autre démarche

Cochez la mention applicable

Oui

Non